

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2013

Étaient présents : BONICHON A. Maire,
BLANCHARD JG., MAISONNIER M., et Mmes CARTON F., PAULAIS-LAFONT
M.A. ; SZYMANSKI N., Adjoints.

BARRET D., CARTEAU S., FONTENAUD C., DANCHE E., GERARDI B.,
GILLES G., GOUYOUX C., MONNEREAU A., Conseillers.

Pouvoir :

- ALQUIER S. (pouvoir à Mme FONTENAUD C.)

Absents :

- DESCLAUX P.,
- GARREAU M.,
- PRECIGOUT C.,
- SOURISSEAU S.,

Secrétaire de séance : Mme Françoise CARTON

I – OUVERTURE DE SEANCE :

- a) Remerciements condoléances famille MARTINEAU ;
- b) Remerciements versements subventions 2013 : Croix rouge, Football Club, Le Lien ;
- c) Remerciements Football Club de Nersac pour l'aide technique et logistique de la municipalité pour la journée annuelle du Club le 16 Juin 2013 ;
- d) Remerciements camping-caristes pour l'aire de camping-car très appréciée par la qualité de son aménagement ;

II – SIVOS – PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE 2013 :

(Délib 2013-071)

Monsieur DANCHE, Délégué de la commune au sein du Syndicat, informe le Conseil Municipal que suite à une erreur de calcul, il a fallu supprimer certaines dépenses prévues au Budget Primitif 2013 pour des achats d'équipement de la compétence du Conseil Général.

Aussi, une demande va être effectuée pour régulariser auprès du département.

Au cas d'une réponse négative de cette instance, la quote part de la commune de Nersac s'élèverait à 805,71 €.

Le Conseil Municipal en prend acte et donne son accord à l'unanimité au versement de cette somme complémentaire dans l'hypothèse où le Département ne serait pas partie prenante.

III – EMPLOI OCCASIONNEL :

(Délib. 2013-072)

Le Conseil Municipal, en accord avec Monsieur le Maire, décide la prolongation d'un emploi occasionnel d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à temps complet :

- du 01^{er} Août 2013 au 30 Septembre 2013.

Cette personne sera rémunérée au 1^{er} échelon de l'échelle 3, indice brut 297, majoré 309.

Le Conseil décide d'utiliser, à cet effet, le service d'intérim du Centre de Gestion suivant sa délibération du 25 Août 1995 portant accord de principe.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les demandes de prises en charge découlant de cette décision.

IV – DISPONIBILITE ALAIN ALLARY :

(Délib 2013-073)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la demande de mise en disponibilité d'Alain ALLARY, responsable du Service Technique, pour un an (du 01/07/2013 au 30/06/2014).

Le comité technique paritaire a donné un avis favorable, lors de sa réunion du 11 Juin 2013.

L'arrêté de mise disposition peut donc être pris, (Alain ALLARY a cessé son travail depuis le vendredi 07 Juin 2013 pour solder ses congés).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à cette demande pour un an (01/07/2013 au 30/06/2014) ;
- charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté correspondant.

V – GRAND ANGOULÊME – PARTICIPATION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT (SPLA) :

(Délib 2013-074)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 11 avril dernier, le conseil communautaire du Grand Angoulême a décidé de créer un outil dédié à travers une Société Publique Locale Mobilité Aménagement (SPLA) pour mettre en œuvre les priorités de la politique des déplacements de notre agglomération et notamment celles liées au Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et à la ZAC de la Gare.

Cet outil opérationnel est une société dont le capital est entièrement détenu par des collectivités territoriales. Il ne peut agir que pour leur compte et uniquement sur leur territoire.

Les collectivités qui auront souscrit au capital pourront recourir aux services de cette SPLA dans des conditions spécifiques. Pour celles qui seront présentes au conseil d'administration, par une convention de mandats et pour les autres (simples actionnaires) par un marché adapté

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à ce jour, les communes d'Angoulême, de Gond-Pontouvre et de l'Isle d'Espagnac ont adhéré à cette SPLA.

Le Conseil Municipal, après délibération, et vote à main levée, décide :

- absents 2 ;
- voix pour l'adhésion 1 ;
- voix contre l'adhésion : 12

VI – PETITE ENFANCE – VALISES (EXPO-RACONTE TAPIS) :

(Délib 2013-075)

Madame Françoise CARTON, Maire Adjointe, propose le devis concernant le contrat de mise à disposition de deux raconte tapis destinés à l'accueil de la petite enfance, du 10 Juin au 14 Juin 2013, au prix de 150 €.

Elle propose d'accepter cette proposition qui a été prévue par la responsable de la structure dans son budget prévisionnel 2013.

Le Conseil :

- accepte à l'unanimité cette proposition ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ;

VII - CIRCULATION VEHICULES A MOTEUR SUR LA VOIE DESSERVANT LES JARDINS FAMILIAUX :

(Délib 2013-076)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que sur la voie d'accès aux jardins familiaux longeant la voie ferrée, circulent de nombreux véhicules à moteurs (voitures, quads, motos etc....) à vitesse excessive.

Cette situation présentant un risque pour les personnes empruntant ce chemin (les personnes âgées, les enfants notamment), il propose de limiter la circulation sur cette voie à 20 Km/h jusqu'au bout des jardins familiaux, et de l'interdire après à tous véhicules.

Le Conseil accepte,

- à l'unanimité, cette proposition ;
- charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté correspondant ;
- la signalisation sera mise en place par les services techniques municipaux ;
- une copie sera destinée à la Police Municipale pour surveillance et verbalisation ;

VIII - QUESTION DIVERSES :

- a) Carrefour giratoire La Meure :
Planning prévisionnel des travaux établi par le Cabinet BETG, avec une ouverture de chantier dans le 4^{ème} trimestre 2013 ;
- b) Grand Angoulême :
Compte administratif 2013 et budget supplémentaire 2013 à disposition des élus ;
- c) GRDF : (Eric DANCHE)
Compte rendu d'activité de la concession 2012.

Pour information, chiffres de la concession pour Nersac :

- Date de signature de concession = 24/01/2007
- Nombre d'habitants au 01/01/2013 = 2454
- Nombre de clients = 455
- Longueur du réseau = 14 KMS
- Quantité de gaz acheminée = 24 226 mwh

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le Maire,